

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1294

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1294**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Clust'R Numérique a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat et de la Communauté urbaine de Lyon. Cette association fait partie des 12 clusters économiques constitués en Rhône-Alpes. Elle fédère aujourd'hui 500 acteurs de la filière et compte 260 adhérents cotisants.

L'objet de l'association est de promouvoir le logiciel comme une brique essentielle de la filière numérique, de développer la performance et l'innovation de ses membres, et faire rayonner la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses métropoles.

Pour ce faire, l'association adresse les problématiques majeures rencontrées par les entreprises du logiciel et leur propose un plan d'actions annuel articulé autour de 4 axes : axe performance et accès au marché, axe ressources humaines et formation, axe recherche et développement (R&D) et innovation et axe international.

a) - Objectifs

Forte de plus de 1 000 sociétés spécialisées et d'établissements d'enseignement et de recherche de premier rang, la filière "logiciel et services" rhônalpine est la deuxième en France et l'une des premières à l'échelle européenne. Elle représente 44 000 emplois, 4,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, bénéficie de la présence d'un champion national (Cegid, 249 M€ de chiffre d'affaires) et d'une forte visibilité qui permet à certains éditeurs de faire plus de 50 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le secteur a connu une forte croissance malgré la crise et reste créateur d'emplois : 2 000 emplois créés entre 2006 et 2011 dont 80 % sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Le marché est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises (PME), avec 78 % des entreprises qui ont moins de 10 salariés. Des grands leaders nationaux et mondiaux sont toutefois implantés à Lyon : Cegid, FIDUCIAL, ESKER, Visiativ, Dimo Gestion, etc.

Avec une croissance de 6 % en 2014, et donc de 20 % cumulé sur les 2 années précédentes, le logiciel confirme son rôle de cœur industriel de l'écosystème numérique. Mais les éditeurs de logiciels et leurs partenaires entreprises de services numériques sont eux-mêmes confrontés à un défi majeur, la mutation totale de leur activité. L'avènement d'Internet et des smartphones a profondément transformé la nature même du métier d'éditeur. Aujourd'hui, une application mobile permet à un Directeur informatique de gérer à distance une flotte d'objets connectés, et de faire la sauvegarde des données ou d'activer l'antivirus, et remplace le logiciel utilitaire d'hier installé sur chaque poste de travail. Un simple site Internet peut dorénavant offrir tous les outils nécessaires à la gestion d'une petite entreprise. Nouveaux modèles économiques, nouveaux moyens d'accès, nouveaux usages, toutes les conditions sont réunies pour rebattre les cartes dans un secteur porté par le dynamisme des start-ups et des PME.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole, soutient le Clust'R Numérique depuis sa création, dans l'objectif de favoriser le développement des entreprises de ce secteur présentes sur le territoire de l'agglomération, leur adaptation et leur compétitivité. En effet, concernant la filière numérique, la volonté de la Métropole de Lyon est d'assurer aux entreprises l'accès à une offre de services complète leur permettant de se développer sur l'agglomération (entrepreneuriat et croissance des jeunes entreprises), d'ancrer géographiquement le développement de ce secteur pour renforcer les synergies (effet cluster) ainsi que la visibilité de Lyon dans le domaine du numérique.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2015-0426 du 6 juillet 2015, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 132 000 € au profit de l'association Clust'R Numérique dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2015.

L'association Clust'R Numérique a mené durant l'année l'ensemble les actions inscrites à son programme dont le bilan figure ci-dessous.

Sur le plan de l'événementiel :

Organisation ou co-organisation de plus de 50 événements réunissant au total 3 464 participants dont 4 événements annuels phares : Digi'talent Party (300 participants), FailCon (230 participants), les Rencontres Décideurs (1 000 participants), Conférence BlendWebMix (1 500 participants).

Sur le plan de l'accompagnement d'entreprises et de l'innovation :

Une quarantaine de mises en relation business qualifiées, 26 start-ups révélées dans notre concours régional 333, 29 PME accompagnées à l'international, 33 mises en relation start-ups et grands comptes (Schneider & Alstom & Procter) et 3 projets d'innovation d'entreprises labélisés.

Sur le volet french tech :

Le Clust'R Numérique est administrateur de l'association Lyon French Tech, dans laquelle il est investi sur les chantiers transformation digitale et formations et compétences.

Pépinière Rives Numériques :

Le Clust'R Numérique porte depuis 2012 une pépinière dédiée aux jeunes entreprises numériques sur le quartier de Vaise. En accord avec la Métropole, cette pépinière a cessé son activité à l'été 2015. Le Clust'R Numérique a continué l'accompagnement des 14 entreprises en mode hors sol.

c) - Programme d'actions pour l'année 2016 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'action 2016 est recentré sur la recherche d'avantages compétitifs pour les entreprises ayant 1 activité dans les domaines du logiciel et des services numériques. Les actions seront réparties en 4 grandes familles :

Promouvoir la filière et ses savoir-faire :

- animation de l'annuaire digital régional (objectif de 700 entreprises lyonnaises référencées),
- promotion de l'écosystème auprès de prospects Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) (environ 10 entreprises par an),
- mission Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas (8 adhérents lyonnais du Clust'R accompagnés par an),
- implication dans le programme Big Booster (jury et mentor),
- événement Failcon : conférence pour valoriser l'échec et le rebond dans l'aventure entrepreneuriale.

Trouver des clients, des financements structurants et sourcer l'innovation (start-ups/Entreprises de taille intermédiaire (ETI)/grands groupes) :

- organisation de 4 smart data challenge,
- organisation de 6 ateliers de partage de bonnes pratiques entre grands comptes,
- organisation de 3 Innovation Dating : présentations de start-ups devant un ou plusieurs grands groupes.

Compétitivité et avantage concurrentiel :

- le Clust'R deviendra porteur du Pass French Tech Lyon (7 labellisés par an),
- organisation de 6 ateliers de partage de bonnes pratiques entre grands comptes.

Trouver des aides structurantes (aux start-ups) :

- organisation du concours 333 (8 start-ups lyonnaises valorisées),
- 40 rendez-vous miroirs organisés par an.

A ce programme s'ajoutent les 2 actions phares que sont l'observatoire de la filière et la création d'un nouvel événement dédié à la filière, le Digital Summ'R au mois de juin.

Le Clust'R Numérique s'impliquera également dans l'organisation du WWW2018 événement scientifique mondial sur le web, qui aura lieu à Lyon au printemps 2018.

Budget prévisionnel 2016

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|----------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| salaires | 337 196 € | Région Rhône-Alpes | 317 237 € |
| fonctionnement | 116 067 € | Métropole de Lyon | 112 000 € |
| événementiel | 203 000 € | Grenoble Alpes Métropole | 39 065 € |
| coûts externes | 130 680 € | Etat | 19 244 € |
| | | participation des entreprises | 108 688 € |
| | | adhésions | 95 391 € |
| | | sponsoring et prestations | 95 318 € |
| Total | 786 943 € | Total | 786 943 € |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 112 000 € au profit de l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016 (en baisse de 15 % par rapport à 2015).

Une convention est établie avec l'association, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 112 000 € au profit de l'association Clust'R Numérique pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Clust'R Numérique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° OP02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.